



AU CONSEIL COMMUNAL
DE LAUSANNE
1000 LAUSANNE

Lausanne, le 10 octobre 2013
C. 37/269 – jw – LSP/Corps pol.

Réponse à la pétition de M^{me} Ariane Miéville Garcia et consorts du 19 avril 2009 demandant l'installation de radars à la route du Signal

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le 19 avril 2009, une pétition signée par 115 habitants était adressée à la Municipalité la priant d'entreprendre des démarches afin d'installer des radars fixes à la route du Signal. Cette pétition faisait suite à une intervention de M. Olivier Français, directeur des Travaux, qui avait rencontré les habitants du quartier, le 19 janvier 2009, pour traiter notamment de la problématique des conditions de circulation et de sécurité des piétons sur cette artère.

Le 1^{er} octobre 2009, la commission des pétitions renonçait à demander l'implantation fixe d'un radar en ces lieux, privilégiant le concept actuellement en place de contrôles « mobiles », en concluant son rapport comme suit : *« A l'unanimité, les membres de la commission décident, en application de l'art. 73 lit. b RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication avec le vœu spécifique suivant : au vu de la spécificité de la route du Signal, la commission des pétitions émet le vœu que des mesures d'aménagement et de modération soient envisagées dans les meilleurs délais »*. Au terme d'analyses et de contrôles effectués sur place, il s'est avéré plus judicieux, au vu des contraintes physiques et des coûts, d'inclure les mesures d'aménagement et de modération dans le plan des investissements 2017-2018 pour la partie supérieure de la rue.

En ce qui concerne la demande portant sur la régulation et l'homogénéisation des vitesses dans le secteur, elles vont toutes deux faire l'objet d'une étude de faisabilité à moyen terme.

Enfin, il convient de noter que les mesures de contrôle de la vitesse ont été renforcées sur l'ensemble du territoire de la commune, modernisées et étendues aux zones foraines. Ces nouvelles technologies offriront une plus grande souplesse et permettront de réagir de manière plus rapide et plus ciblée et de traiter des problématiques de vitesses telles que celles signalées à la route du Signal.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch



En conclusion, la Municipalité estime que les mesures mises en place et celles découlant d'une volonté future d'homogénéiser les vitesses de ce secteur sont de nature à répondre et à rassurer les pétitionnaires.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous adressons, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter